



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat  
Division des Personnels  
de l'enseignement secondaire

DPES 3

Saint-Denis, le **04 NOV. 2022**

Affaire suivie par :  
David DELL-AQUILA  
Béatrice VELIA

La rectrice

Tél : 02 62 48 10 02  
Mél : mouvement2d2022@ac-reunion.fr

à

24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 ST  
DENIS CEDEX

Monsieur le président de l'université,  
Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du se-  
cond degré,  
Mesdames, messieurs les directeurs de CIO,  
Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie, ins-  
pecteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du second degré  
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du premier degré (pour les PSY)

**Objet : Mises à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée 2023**

**Référence : note de service du 6-10-2022 (NOR : MENH2225460N) BO n° 40 du 27/10/22**

La note de service référencée ci-dessus a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale souhaitant être mis à la disposition du gouvernement de la Polynésie française pour **la rentrée scolaire d'août 2023**.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



<b>La demande</b>	<p>Les candidats déposeront leur demande <b>sur l'application Siat</b>, via le portail Arena, rubrique « Gestion de personnels/I-Prof/Les services/Mouvement des enseignants du 2d degré vers les COM » entre <b>le mercredi 16 novembre 2022, et le mercredi 30 novembre 2022 à 17 h</b> (heure de Paris).</p> <p>Le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena, dans l'application Siat du <b>mercredi 23 novembre au vendredi 9 décembre 2022 à 17 h</b> (heure de Paris). Pour les candidats dont le supérieur hiérarchique dispose d'un accès à Arena, l'ensemble de la procédure est dématérialisé.</p>
<b>Le dossier</b>	<p>À la clôture de Siat, les agents reçoivent, à l'adresse mail communiquée lors du dépôt de la candidature, un identifiant et un mot de passe personnels, qui vont leur permettre de s'authentifier dans l'application MAD, accessible à l'adresse suivante <a href="https://mad.ac-polynesie.pf">https://mad.ac-polynesie.pf</a>, et disponible <b>du lundi 5 décembre 2022 à 7 heures (heure de Paris) au jeudi 15 décembre 2022 à minuit</b> (heure de Paris). Dans cette application, ils téléversent exclusivement par voie dématérialisée les pièces justificatives nécessaires à l'étude de leur dossier :</p> <p>une fiche individuelle de synthèse à réclamer auprès de la division des personnels enseignants de l'académie; le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière, ou, à défaut pour les agents qui n'ont encore fait l'objet ni d'une inspection ni d'un rendez-vous de carrière : un avis circonstancié de l'inspecteur compétent, pour les fonctionnaire stagiaires : un rapport du tuteur académique et du directeur de l'Inspé ;le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;une lettre de l'agent décrivant ses motivations pour rejoindre la Polynésie française ;uniquement pour les candidats en détachement ou qui ne sont pas en position d'activité : la fiche d'avis complétée par leur supérieur hiérarchique.</p>

### Postes spécifiques :

Les personnels pourront également faire acte de candidature pour une mise à disposition auprès de la Polynésie française à la rentrée scolaire 2023 **pour exercer sur des postes spécifiques** ou à profil particulier. La liste des postes à pourvoir sur le territoire polynésien sera consultable **sur le site Siam**, accessible via I-Prof ou à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/>, rubrique « Concours, emplois et carrières », à partir **du 16 novembre 2022**.

Les dispositions relatives au calendrier ainsi qu'aux modalités de candidature et de traitement de ces demandes seront précisées dans la note de service «mobilité des personnels enseignants du second degré»



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat  
Division des Personnels  
de l'enseignement secondaire

La liste des candidats retenus sur des postes précis est communiquée par les services territoriaux au vicerecteur de Polynésie française le **15 mars 2023** au plus tard. Ce dernier procède à une ultime vérification de la recevabilité de ces candidatures et notifiera alors aux intéressés, par le moyen de la messagerie électronique, à l'adresse renseignée dans Siat, la proposition d'affectation formulée par les autorités éducatives locales, au plus tard le **17 mars 2023**.

Les personnels pourront faire une demande d'étude de leurs droits au bénéfice de la prise en charge des frais de transport auprès du pôle du vice-rectorat à l'adresse : **mad2023@ac-polynesie.pf**, ou par téléphone au **+689 40 47 84 21**.

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet du vice-rectorat de la Polynésie française : **www.ac-polynesie.pf**.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe**

**Maryvonne CLÉMENT**